



18 & 19 juin 2026
AIX-EN-PROVENCE

Action DPC
17 juin 2026 après-midi



BULLETIN D'INSCRIPTION (À retourner au plus tard le 12/06/2026)



À ENVOYER

Par courrier à BGFC – BP 90057 – 13101 AIX-EN-PROVENCE
Cedex 1
Ou par mail à jgs@bgfc.fr / bgfc@bgfc.fr

➡ PLUS D'INFOS SUR : www.bgfc.fr

UNE DEMI-JOURNÉE FORMATION - DPC DE 14H00 À 18H00

Action DPC : Démarche d'assurance qualité des données PMSI SMR : contexte, principes, spécificités, optimisation

Animée par Pierre MÉTRAL, Lyon

DPC réalisable sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (minimum 12 personnes)

BG Formation Conseil (BGFC) : Organisme formateur enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Organisme DPC (ODPC) enregistré auprès de l'ANDPC sous le numéro 5260)) – Action valorisable au titre du DPC sous réserve de sa publication

L'inscription DPC est indépendante de l'inscription au congrès. L'inscription au congrès ne donne pas accès à la session DPC. L'inscription au DPC ne donne pas accès au congrès. L'accès à la session DPC est réservé aux participants préalablement inscrits auprès de BGFC.

Accessible au DPC pour le personnel médical et à la formation continue pour le personnel non-médical

Lieu : Centre de Congrès – Aix-en-Provence (Salle Forbin)

Nom / Prénom :

Fonction :

Établissement :

Adresse professionnelle complète :

.....

Téléphone :

E-mail (obligatoire) : Professionnel Agent

E-mail (obligatoire) : Service Formation

Contact (obligatoire) : Service Formation

Téléphone (obligatoire) : Service Formation

Besoin spécifique à prendre en compte ☐ OUI ☐ NON

(Merci de nous contacter si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers)

TARIFS

	JUSQU'AU 18 mai 2026	A PARTIR du 19 mai 2026
Demi-journée DPC (17/06/2026)	☐ 280 €	☐ 310 €

CONDITIONS D'ANNULATION	JUSQU'AU 18 mai 2026	A PARTIR du 19 mai 2026
(Annulation signifiée par écrit et par mail à bgfc@bgfc.fr / bgfc@orange.fr qui accusera réception de la demande d'annulation) Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au DPC, les conditions d'annulation seront appliquées	Retenue 100 €	Aucun remboursement ne sera effectué

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement pour les inscriptions individuelles ou prise en charge par l'établissement pour les inscriptions sous convention de formation
Pas d'inscription sur place

MODE DE REGLEMENT

- ☐ **Facturation à l'établissement, par convention de formation** : remplir et faire valider impérativement la convention de formation ci-jointe
L'organisme de formation de la société BGFC est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION
Aucune inscription ne sera prise en compte sans prise en charge & convention de formation continue ci-jointe complétée et signée par l'établissement
(Dès réception de la convention de formation continue, une confirmation d'inscription sera envoyée par email au participant et à la formation continue)

- ☐ **A l'inscription : Par CHEQUE à l'ordre de « BGFC » ou par VIREMENT BANCAIRE sur le compte « BGFC »**

BNP Paribas – Cours Sextius – AIX-EN-PROVENCE

Code Banque 30004 – Code guichet 00601 – Compte n° 10461463 21

IBAN : FR76 3000 4006 0100 0104 6146 321 – BIC : BNPAFRPPXXX

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement

(Dès réception du règlement, une confirmation d'inscription et une facture acquittée seront envoyées par email au participant)

Date et signature

Les confirmations d'inscription sont envoyées par mail dans un délai de 7 jours. Si vous ne recevez pas nos mails, merci de contacter BGFC.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site. Le détail de la formation congrès, les CGV (Conditions Générales de Ventes), le règlement intérieur ainsi que la Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur notre site internet www.bgfc.fr.

Les données collectées dans ce formulaire ont pour finalité d'effectuer des opérations relatives à l'inscription au congrès. Conformément à la réglementation RGPD sur la protection des données personnelles, BGFC s'engage à ce qu'elles soient traitées selon des protocoles sécurisés et à ce que, en aucun cas, elles ne soient transmises à un tiers ou à une société.

À COMPLETER ET A FAIRE VALIDER PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'ÉTABLISSEMENT
DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 12 JUIN 2026

ENTRE LES SOUSSIGNES

- ☐ **L'ÉTABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE COMPLETE)**
.....
.....
Représenté par (Identité, fonction)
N° SIRET de l'établissement :
Code service :
Numéro de commande :
d'une part,
- ☐ **BG FORMATION CONSEIL (BGFC), SASU, Organisme formateur** enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certifié QUALIOPI N° FR077454-1
Représenté par le Docteur B. GARRIGUES, Président
d'autre part,

IL EST RAPPELÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

BGFC réalise l'action de formation suivante : Session de formation thématique le 17 juin 2026 après-midi au Centre de Congrès à Aix-en-Provence (13).
Type d'action de formation : formation continue

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE DE LA FORMATION

NOM et PRENOM du/des stagiaires	FONCTION

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est conçue et animée par la société BG Formation Conseil (BGFC), enregistrée comme organisme de DPC sous le n° 5260.
Lieu de formation : Centre de Congrès – Aix-en-Provence (Salle Milhaud) de 14h00 à 18h00

- ☒ Démarche d'assurance qualité des données PMSI SMR : contexte, principes, spécificités, optimisation (Action DPC N° en cours de validation)
La formation se déroulera sous forme d'exposés interactifs avec support visuel et sera sanctionnée par une attestation de présence à chaque participant.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement (ou l'organisme payeur) s'engage à verser à BGFC le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation). Le règlement sera effectué à l'issue de la formation, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur.

Tarif à reporter :

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du directeur de son établissement d'origine.
Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter nos services avant leur inscription afin d'envisager ensemble les éventuelles dispositions complémentaires à mettre en place pour assurer leur participation dans les meilleures conditions. (Cf. Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sur notre site internet)

ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription, signifiée par écrit à BGFC par mail à bgfc@bgfc.fr / jgs@bgfc.fr qui accusera réception de la demande d'annulation :

- Jusqu'au 18 mai 2026 : 100 € seront retenus
- À partir du 19 mai 2026 : aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées à la formation, les conditions d'annulation seront appliquées. Tout stage commencé est dû en totalité. (Cf. les Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».)

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procèderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Pour BG FORMATION CONSEIL

Docteur Bernard GARRIGUES – Président

Pour l'établissement bénéficiaire

Le représentant

(Date, Cachet et signature)

Date :

